

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 9 juillet 2021

740 kg de résine de cannabis saisis par les douaniers du Perthus

Le 5 juillet 2021, les agents de la brigade du Perthus en contrôle au péage du Boulou sur l'autoroute A9 ciblent un ensemble routier immatriculé en plaques espagnoles en provenance d'Espagne. Le chauffeur de nationalité espagnole présente des documents de transport mentionnant 8 palettes de courgettes et 9 palettes vides.

Il indique aux agents posséder 400 euros, mais ceux-ci découvrent 2550 euros en liquide lors de la fouille de la cabine. Ils décident de procéder au contrôle de la remorque.

Les agents y constatent la présence de multiples caisses contenant des melons et des citrons dont certains sont déjà très abîmés.

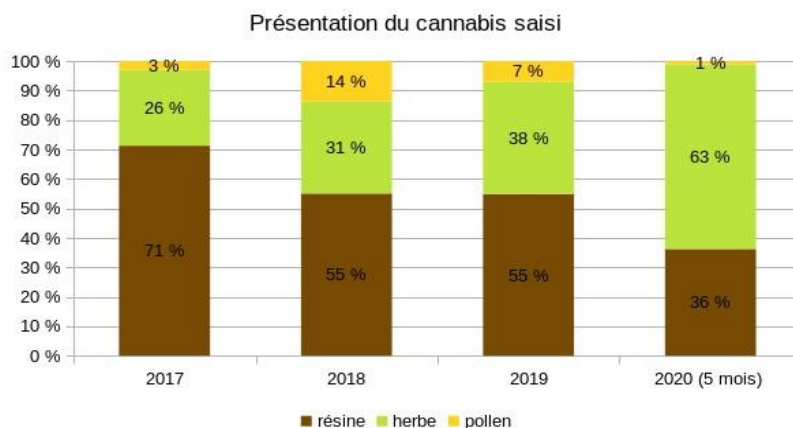
Au milieu de chargement, les douaniers dénombrent 17 valises marocaines et 5 sacs contenant des boules de résine de cannabis. Au total 740 kg de drogue sont saisis. La valeur de la drogue est estimée à plus de 7 millions d'euros sur le marché illicite de la revente de stupéfiant.

A l'issue de la procédure douanière, le chauffeur a été remis aux services de la police judiciaire de Perpignan sur instruction du parquet de Perpignan.

Jugé cet après-midi en comparution immédiate devant le TGI de Perpignan, le conducteur a été condamné à 6 année de prison ferme avec maintien en détention ainsi qu'une amende de 1 480 000€ et l'interdiction de territoire national pendant 10 ans.

En 2020, la douane française a saisi plus de 88 tonnes de stupéfiants dont 60,32 tonnes de cannabis (+15 % par rapport à 2019), constitué de plus du tiers d'herbe (37 tonnes soit +91 % par rapport à 2019.)

Cette augmentation confirme une tendance constatée depuis plusieurs années. L'herbe permet aux organisations criminelles une rentabilité supérieure à celle de la résine (achetée 1 000 euros le kg au prix de gros en Espagne elle est revendue près de 3 000 euros sur le marché français).



Le cannabis (résine et herbe) demeure la drogue la plus saisie sur le vecteur terrestre. Le niveau de menace reste particulièrement élevé compte tenu de deux facteurs, le niveau de production du cannabis en progression constante et l'augmentation croissante du taux de THC.

Les flux acheminés le plus souvent depuis l'Espagne (résine et herbe), la Belgique et les Pays-Bas (herbe) concernent à la fois des quantités restreintes transportées par des groupes de taille parfois modeste et des quantités très significatives transportées pour le compte d'organisations criminelles agissant dans une logique de distribution en réseau sur le territoire national (poids lourds et convois de véhicules) ainsi que le nord de l'Europe (Allemagne, Scandinavie, Pays Baltes...).

Les trafics alimentent le plus souvent des réseaux d'envergure locale ou régionale et participent au développement de l'économie illicite sur certains territoires, d'où un degré de vigilance élevé de la part des services douaniers.

POUR ALLER PLUS LOIN

- photos de la saisie : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/C2v519>

Contacts presse :

Direction Régionale de Perpignan : [09 702 77 189](tel:0970277189) - [06 64 56 82 10](tel:0664568210)

Bureau de la communication Douane : 01 57 53 42 11 – presse@douane.finances.gouv.fr